



AGIR POUR LE LOGEMENT



HONORAIRES DE TRANSACTION

PRESTATIONS PROPOSÉES

HONORAIRES TTC¹

VENTE	MODALITÉS (%, forfait, tranches)	À LA CHARGE DE
▶ Appartement	6% TTC sur le prix net	Acquéreur
▶ Maison	6% TTC sur le prix net	Acquéreur
▶ Local commercial (murs)	6% TTC sur le prix net	Acquéreur
▶ Parts sociales de SCI	-	-
▶ Bien rural	-	-
▶ Terrain	-	-
▶ Fonds de commerce	13% TTC de 0 à 15 500	Preneur
▶ Autres ventes (lots de lotissement, vente en l'état futur d'achèvement, garage...)	6% TTC sur le prix net	Vendeur

LOCATION	MODALITÉS (%, forfait, tranches)	À LA CHARGE DE
▶ Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)		
- entremise et négociation	10% TTC loyer annuel H	bailleur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ²	12€/m2 12€/m2	bailleur locataire
- état des lieux location vide ²	3€/m2 3€/m2	bailleur locataire
- état des lieux location meublée ²	3€/m2 3€/m2	bailleur locataire
▶ Locaux de droit commun		
- négociation	-	
- état des lieux	-	
- rédaction de bail	-	
▶ Locaux commerciaux		
- négociation	30% HT du loyer annuel	preneur
- état des lieux	150e HT/partie +TVA	+100m2 par huissier ou dia
- rédaction de bail	150e HT/partie +TVA	bailleur
▶ Locaux professionnels		
- négociation	30% HT du loyer annuel	preneur
- état des lieux	150e HT/partie +TVA	+100m2 par huissier ou dia
- rédaction de bail	150e HT/partie +TVA	bailleur
▶ Locations saisonnières		
- négociation	25% du loyer CC	Locataire
- état des lieux	-	Bailleur
- rédaction de bail	-	Bailleur
- taxe de séjour		Locataire
▶ Biens ruraux		
- négociation	-	-
- état des lieux	-	-
- rédaction de bail (garage, entrepôt...)	120€HT (forfait) / partie	-

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise suivie de sa forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro, lieu de délivrance de la carte professionnelle et activité exercée, nom et adresse du garant, En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s), N° d'enregistrement Orias :

01

www.fnaim.fr
La remise d'une note est obligatoire.

1/ TVA au taux en vigueur de 20 % incluse
2/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire